



MAIRIE DE RÉGUSSE

83630

N° de la délibération :
2024 – 022

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit du mois de juin, à neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Régusse, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Renée JEANNERET, Maire.

Etaient présents : Renée JEANNERET Maire, Alain FILIPPI, Catherine DAGUET, Franck MATHIEU, Jean-Pierre LION, Karine CHAMPIE adjoints, Alain BROSSARD, Danielle STAES, Régis AMIOT, Manon PETERS, Benjamin RODSPHON, Arlette DURIEZ, René BONNET, Gérard DARRIGOL, Pascale DUBUC et Michel PETIT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Michel GANDON pouvoir à JP LION, Laura BONHOMME pouvoir à K. CHAMPIE, Valérie PEY-PATIN pouvoir à C. DAGUET, Josiane BRENIER pouvoir à A. DURIEZ, Reynald CADORET pouvoir à B. RODSPHON, Nadine QUENNESSON pouvoir à A. FILIPPI, Cindy OLIVIER pouvoir à G. DARRIGOL.

Absents : NEANT

Nombre de conseillers en exercice	Quorum nécessaire	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers représentés	Nombre de conseillers votants
23	12	16	7	23

Objet de la délibération : AUTORISATION DES DEPENSES POUR LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES TECHNIQUES - Achat de petit matériel pour l'entretien des ESPACES VERTS

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en
Préfecture le :

Et publication le :

Le Maire,
Renée
JEANNERET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral n° DCL/BFL/2024-173 portant substitution des comptes de gestion 2023 du budget principal au compte administratif 2023 de ce même budget,
VU l'arrêté préfectoral n° DCL/BFL/2024-172 portant règlement d'office et rendant exécutoire le budget primitif 2024 de la commune de Régusse – Budget principal,
VU la délibération n°2024-016 du 22/05/2024 abrogeant les délégations de pouvoirs accordées au Maire,
CONSIDERANT la nécessité de répondre à l'application permanente des mesures d'entretien du domaine public,

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions de dépenses liées aux besoins en fonctionnement des Services Techniques :

Service espaces verts : Achat de petit matériel pour l'entretien des espaces verts de la commune, pour un montant total de 3 135,36 € TTC, constitué de :

- Bobines de fil pour débroussailleuse au nombre de 3 unités pour un montant de 291,78 € TTC ;
- Chaîne semi rapide au nombre d'une pour un montant de 21,44 € TTC ;
- Chaîne rapide au nombre d'une pour un montant de 32,14 € TTC ;
- 2000 litres de GNR au tarif en vigueur / L, pour un montant maximum de 2 420,00 € TTC (correspondant à six mois environ de consommation ENGINs TECHNIQUES) ;
- 200 Litres de super E10 au tarif en vigueur / L, pour un montant maximum de 370,00 € TTC (correspondant à trois mois environ d'utilisation des tondeuses et débroussailleuses).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions de dépenses telles que précitées,
- De l'autoriser, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions de dépenses telles que précitées,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.
- **DIT** que ces dépenses seront affectées au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Renée JEANNERET



Le secrétaire de séance
Alain BROSSARD

Accusé de réception en préfecture
083-218301026-20240618-DEL-2024-022-DE
Date de réception préfecture : 18/06/2024